Conférence salariale 2022 : des mesures pour la rentrée 2022

Augmentation du point d'indice + 3.5%

Le Ministre de la Transformation et de la Fonction Publiques vient d'annoncer **une augmentation de 3,5% de la valeur du point d'indice** applicable au 1er juillet pour tous les fonctionnaires.

L'inflation sur 1 an est actuellement de 5,2%. La perte de pouvoir d'achat subsiste.

Avec cette mesure, le gouvernement confirme que le seul moyen d'augmenter les salaires de tous les personnels de la fonction publique, c'est d'augmenter la valeur du point d'indice.

Revalorisation du début de carrière de la catégorie B

En janvier et mai 2022, suite à l'augmentation du SMIC, les premiers échelons des catégories B et TRF étaient rattrapés par celle-ci.

Mesures pour le grade B1

- Réduction à 1 an de la durée et revalorisation des 4 premiers échelons
- Réduction de la durée du grade à 26 vs 30 ans

	Avant		Après	
Echelon	Indice Majoré	Durée	Indice Majoré	Durée
13	503		503	
12	477	4	477	4
11	457	3	457	3
10	441	3	441	3
9	431	3	431	3
8	415	3	415	3
7	396	2	396	2
6	381	2	381	2
5	369	2	369	2
4	361	2	363	1
3	355	2	361	1
2	352	2	359	1
1	352	2	356	1

Mesures pour le grade B2

- Suppression du premier échelon
- Réduction à 1 an des 2ème et 3ème échelons
- Revalorisation de 1 point du 3ème échelon
- Réduction de la durée totale du grade à 26 ans

	Avant		Après	
Echelon	Indice Majoré	Durée (années)	Indice Majoré	Durée (années)
13	534		534	
12	504	4	504	4
11	480	3	480	3
10	461	3	461	3
9	452	3	452	3
8	436	3	436	3
7	416	2	416	2
6	401	2	401	2
5	390	2	390	2
4	379	2	379	2
3	369	2	369	1
2	362	2	363	1
1	356	2		

Reconduction de la GIPA

GIPA : Garantie Individuelle de Pouvoir d'Achat

La GIPA a pour but de compenser la perte de pouvoir d'achat si la rémunération a peu augmenté au cours des 4 dernières années.

Qui peut en bénéficier :

- fonctionnaire
- Contractuel en CDI dont la rémunération est calculée à partir d'un indice
- Contractuel en CDD employé de manière continue par le même employeur public au cours de la période de référence des 4 ans et dont la rémunération est calculée à partir d'un indice

La GIPA est automatiquement versée

Pour accéder au simulateur de calcul de l'indemnité GIPA : service-public.fr

Extension du forfait « mobilités durables »

Dès la rentrée 2022, deux nouvelles mesures pour le forfait mobilités durables :

- Cumul avec le remboursement partiel d'un abonnement de transport en commun
- Ouverture du forfait aux agents dont le nombre de déplacements annuels en vélooiu co-voiturage est inférieur à 100 jours

Participation de l'état aux frais de restauration

La Prestation Interministérielle (PIM) se verra évoluer aux profits de davantage d'agents.

Dès la rentrée 2022, deux mesures applicables :

- Augmentation de la PIM (environ 7%)
- Revalorisation de l'indice plafond : IM de 534 au lieu de 480 actuellement

AIN
educationcgtain@orange.fr
Tél : 06 27 44 04 01
www.educationcgtain.fr

la cgt ÉDUC' ACTION

ACADEMIE DE LYON
lyon@cgteduc.fr
educationcgtlyon.ouvaton.org

LOIRE
42@cgteduc.fr
tél : 06 88 55 70 91
www.cgteduc42.fr

PERMANENCES SYNDICALES
Personnels ATSS
Mercredi matin : Rectorat
Vendredi matin : Bourse du travail — Lyon
contact69@cgteduc.fr 04.78.62.63.60

RHONE
contact69@cgteduc.fr
Tél : 04.78.62.63.60
www.cgteduc69.fr